Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget principal : budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-093

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2025 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
16 835 028,13 € en section de fonctionnement,
5 414 445,84 € en section d'investissement,
soit **un total de 22 249 473,97 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	17 912 347,17	0,00	17 912 347,17
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	197 769,59	19 000,00	0,00	216 769,59
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 935 038,00	45 010,00	0,00	5 980 048,00
73 IMPOTS ET TAXES	23 249 770,02	-1 300 000,00	0,00	21 949 770,02
731 FISCALITE LOCALE	18 664 263,00	0,00	0,00	18 664 263,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 194 208,00	62 900,00	0,00	14 257 108,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 994,00	0,00	0,00	280 994,00
76 PRODUITS FINANCIERS	34 852,00	0,00	0,00	34 852,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	95 770,96	0,00	95 770,96
Total Recettes	62 606 894,61	16 835 028,13	0,00	79 441 922,74

Le **résultat reporté de fonctionnement**, cumul du résultat 2024 et de ceux réalisés antérieurement, s'élève à 17 912 347,17 €.

Les **produits de services** sont augmentés de 45 010 € pour tenir compte notamment des ajustements sur les remboursements par les communes des frais liés au service commun relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Les **impôts et taxes** sont diminués de 1 300 000 € pour tenir compte de la stagnation de la fraction de TVA perçue par la Communauté d'agglomération.

Les **dotations et participations** sont en hausse de 62 900 € par rapport à la prévision du budget primitif, principalement en raison du financement par l'agence de l'eau d'un poste d'animation des zones humides.

Les reprises sur amortissements et provisions correspondent à la baisse de la provision pour compte épargne temps.

DEPENSES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 377 955,88	1 170 167,87	0,00	9 548 123,75
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 992 404,00	325 650,00	0,00	17 318 054,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 927 288,96	1 000 000,00	0,00	21 927 288,96
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 166 411,38	0,00	0,00	4 166 411,38
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 794 323,86	17 000,00	0,00	1 811 323,86
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 077 169,22	379 398,36	0,00	10 456 567,58
66 CHARGES FINANCIERES	261 341,31	100 000,00	0,00	361 341,31
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	13 842 811,90	0,00	13 852 811,90
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	62 606 894,61	16 835 028,13	0,00	79 441 922,74

Les **charges à caractère général** tiennent avant tout compte des ajustements sur l'électricité (320 000 €) et le gaz (218 000 €). Des études sont également prévues sur l'enfance jeunesse et auprès du CEREMA (211 000€) et l'enveloppe pour la formation est abondée notamment pour les apprentis (106 000 €).

Les **charges de personnel et frais assimilés** tiennent compte des recrutements nécessaires à l'ouverture de la base nautique, de postes de coordonnateurs à l'enfance jeunesse dans le cadre de la convention territoriale des services aux familles (CTSF) et pour le développement économique.

Les **atténuations de produits** sont augmentées pour permettre s'il en était besoin de financer un éventuel transfert de compétence en cours d'année.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** correspondent à l'ajustement des amortissements. Une recette comparable est inscrite en recettes d'investissements.

Les **autres charges de gestion courante** comprennent un complément de 110 000 € pour le budget annexe de l'Atelier à spectacle afin de prendre en compte les demandes complémentaires et de maintenir la qualité de la programmation, ainsi qu'une enveloppe de réserve de 200 000 € affectée à la direction des finances pour parer aux éventuels aléas de fin d'année.

Les **charges financières** comprennent une enveloppe de 100 000 € pour couvrir les frais financiers liés aux éventuels emprunts de fin d'année s'il était nécessaire d'y recourir.

Les **charges exceptionnelles** correspondent à des inscriptions de crédits pour équilibrer la section.

Les **dotations aux amortissements** et provisions prennent en compte les provisions pour les jours de compte épargne temps épargnés à fin mai 2025 ainsi que les provisions pour créances douteuses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les inscriptions réalisées au budget supplémentaire tiennent à la fois compte des ajustements opérés lors de l'étape budgétaire ainsi que la reprise des restes à réaliser au moment du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 166 411,38	0,00	0,00	4 166 411,38
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 285 000,00	0,00	0,00	1 285 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 794 323,86	17 000,00	0,00	1 811 323,86
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500 000,00	7 168 393,51	0,00	8 668 393,51
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 415 760,00	117 300,00	131 906,04	1 664 966,04
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 493 357,51	-2 530 153,71	0,00	5 963 203,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 202,00	500 000,00	0,00	529 202,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	471 560,00	0,00	0,00	471 560,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Total Recettes	19 555 614,75	5 282 539,80	131 906,04	24 970 060,59

Les **dotations, fonds divers et réserves** correspondent à la couverture du déficit d'investissement 2024 après prise en compte des restes à réaliser pour 7 168 393,51 €.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à des subventions versées par l'agence de l'eau dans le cadre de la GEMAPI.

Les **emprunts et dettes assimilés** correspondent à une écriture d'équilibre de la section d'investissement. L'autofinancement dégagé au cours de l'exercice 2025 et des exercices précédents devrait permettre de ne pas mobiliser cet emprunt.

Les **immobilisations corporelles** correspondent à des écritures de régularisation entre les budgets.

Les **autres immobilisations financières** concernent des dépôts et cautionnements.

DEPENSES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

CHAPITRE	BP 2025	BS 2025	REPORT	TOTAL 2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	5 463 796,62	0,00	5 463 796,62
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	197 769,59	19 000,00	0,00	216 769,59
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	4 068,00	0,00	4 068,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	884 757,00	300,00	0,00	885 057,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 440 939,16	581 195,40	507 496,98	2 529 631,54
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 009 374,00	-2 200 000,00	164 300,00	973 674,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 558 381,00	-550 991,11	1 063 638,02	9 071 027,91
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 044 394,00	210 574,00	101 067,93	5 356 035,93
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	20 000,00	50 000,00	0,00	70 000,00
Total Dépenses	19 555 614,75	3 577 942,91	1 836 502,93	24 970 060,59

Il convient de noter le caractère *négatif* du **résultat reporté d'investissement**, pour un montant de 5 463 796,62 €, qui s'explique par l'absence de mobilisation d'emprunt en 2024 et l'utilisation de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les **immobilisations incorporelles** prennent en compte des ajustements sur les frais d'étude principalement sur le quartier spectaculaire.

Les **immobilisations corporelles et en cours** prennent en compte essentiellement les ajustements à la hausse pour la base nautique et les gymnases ainsi que des ajustements à la baisse, notamment en lien avec le projet autoroutier dont le versement de la subvention d'équipement est reporté à 2026 (- 2 250 000 €).

Les **participations** correspondent à un approvisionnement du chapitre dans l'hypothèse d'une prise de participation d'ici la fin d'année mais non encore identifiée.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-232 du 16 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-061 du 30 juin 2025 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-077 du 30 juin 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget principal,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 du budget principal,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2025 du budget principal.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-093-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2025 relatif au budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 22 249 473,97 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
	Gérard SOURISSEAU **Président**
	Gilbert GALLAND **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	